



14ème législature

Question N° : 31105	De M. Thierry Robert (Radical, républicain, démocrate et progressiste - Réunion)	Question écrite
Ministère interrogé > Artisanat, commerce et tourisme		Ministère attributaire > Outre-mer
Rubrique > outre-mer	Tête d'analyse >DOM-ROM : La Réunion	Analyse > mer et littoral. activités nautiques. surf.
Question publiée au JO le : 02/07/2013 Réponse publiée au JO le : 22/03/2016 page : 2438 Date de changement d'attribution : 19/01/2016		

Texte de la question

M. Thierry Robert interroge Mme la ministre de l'artisanat, du commerce et du tourisme sur la situation économique alarmante des activités nautiques à La Réunion, et plus particulièrement des entreprises de la filière du surf. La dernière attaque mortelle de requin aux Brisants près de Saint-Paul, le 8 mai 2013, a coûté la vie à un touriste de 36 ans, qui était en voyage de noces avec sa famille. Or, ces dernières années, les attaques mortelles de requin sur la côte ouest de La Réunion se sont multipliées, soulevant l'inquiétude de la population réunionnaise et des touristes en villégiature sur l'île. Pourtant, les services de l'État ont été alertés, tout en sollicitant la mise en place de mesures concrètes pour enrayer ces attaques. Si des études scientifiques sur l'animal marin sont actuellement menées et des ateliers de travail sont régulièrement organisés, aucune décision concrète n'a été prise jusqu'à maintenant pour y remédier efficacement et rapidement. Or l'image touristique de La Réunion dans l'hexagone et à l'étranger continue à se dégrader. Les activités nautiques locales souffrent grandement. De nombreuses entreprises ont été contraintes à la faillite et la filière du surf à La Réunion a été anéantie. La Réunion est pourtant un département réputé pour ses spots de surf, qui constituent un des fers de lance de l'économie balnéaire. Le développement du tourisme et des loisirs est une des principales sources de revenus et d'emplois pour l'île, qui est au bord de l'explosion sociale et économique. Or, suite à ces attaques répétées de requins, une première perte d'activité a été ressentie, dès le premier trimestre 2011. Les entreprises et les commerçants de la côte ouest de la Réunion ont ainsi enregistré des pertes sur leur chiffre d'affaires de - 30 % à - 90 %, suivant leur activité. La filière professionnelle du surf, qui comprend les écoles et les fabricants de planche, a connu une perte de 90 % de son chiffre d'affaires. Enfin, sur les 14 entreprises de surf en activité en 2011, la moitié a été mise en liquidation et les dernières écoles privées rencontrent de grandes difficultés à régler leurs charges sociales et fiscales. En attendant que l'État prenne des mesures concrètes pour que cessent enfin les attaques mortelles de requins et que les touristes ne se détournent plus de La Réunion, il devient urgent de trouver des solutions pour garantir la pérennité des entreprises de la filière professionnelle du surf. C'est dans cette démarche qu'il lui demande si elle compte mettre en place un fond de calamité et de reconversion pour ces entreprises impactées, ainsi que des exonérations à titre exceptionnelle sur le paiement de leurs charges sociales et fiscales pour la période 2010-2012.

Texte de la réponse

La concentration des attaques de requins sur le littoral Ouest de l'île de La Réunion est exceptionnelle depuis 2011. Les 21 attaques recensées ces quatre dernières années (dont 7 mortelles), ont concerné plusieurs catégories d'usagers de la mer : si les pratiquants des « sports de glisse » sont les plus touchés, le risque requin concerne

potentiellement l'ensemble des personnes fréquentant le milieu marin. Connu depuis plusieurs décennies, le risque d'attaque de requins s'est donc incontestablement accru dans la période récente, pour des raisons qui restent à déterminer. Ce changement a conduit à la mise en œuvre progressive d'une politique publique nouvelle face à ce risque. Cette démarche associe l'Etat et les collectivités locales dans le cadre de leurs responsabilités respectives. Elle est élaborée en concertation étroite avec l'ensemble des acteurs locaux confrontés aux conséquences humaines, sociales et économiques d'un phénomène qui affecte directement et durablement la notoriété de La Réunion. Face à cette situation sans précédent, et à la suite de l'attaque mortelle ayant frappé une jeune baigneuse de 15 ans, le Gouvernement a décidé le 19 juillet 2013 la mise en œuvre d'un plan gouvernemental « Pour une politique active de prévention du risque requin ». Ce plan allie les actions de connaissance et la recherche d'une prévention efficace et respectueuse de l'environnement. L'année 2015 a clairement marqué un tournant dans la mise en œuvre de cette politique, à deux titres principaux. Suite à la mort tragique du petit Elio le 12 avril 2015, la ministre des outre-mer a annoncé le renforcement de l'effort financier de l'Etat dans le plan requins, qui s'élève aujourd'hui à plus d'un million d'euros par an sur la période 2015-2020. Ces crédits serviront à la mise en œuvre des huit actions présentées par la ministre : - participation à la sécurisation des sites, aux côtés de la région ; - augmentation maîtrisée de la capture ciblée de requins bouledogue et tigre ; - recherche de solutions durables pour valoriser les requins pêchés ; - préservation des équilibres fragiles au sein de la Réserve Marine ; - intensification des efforts de connaissance scientifique ; - soutien renforcé aux associations de prévention ; - accélération de la mise en place du centre de ressources et d'appui ; - relance du tourisme à la Réunion. Ce plan d'action porte d'ores et déjà ses fruits : - le nouvel arrêté préfectoral portant réglementation de la baignade et des activités nautiques dans la bande des 300 mètres, signé le 13 février 2015, permet aux maires d'autoriser la reprise de ces activités dans des zones d'expérimentation opérationnelle (ZONEX) précisément définies moyennant le déploiement de mesures de surveillance et d'alerte adéquates ; - la protection des sites de Boucan Canot et des Roches Noires, sur la commune de Saint-Paul, est désormais opérationnelle ; - 41 requins (22 bouledogues et 19 tigres) potentiellement dangereux ont été capturés aux abords des zones d'activités nautiques depuis septembre 2015 ; - le dispositif « Vigie Requins Renforcée », opérationnel depuis avril 2015, a permis la relance des entraînements de la filière de surf de haut niveau (pôle espoir) dans des conditions de surveillance satisfaisantes sur cinq sites ; - l'effort de recherche est poursuivi avec le lancement du programme de recherche « ECORECO-RUN » coordonné par l'Université de La Réunion ; - le centre de ressources et d'appui est aujourd'hui en cours de création associant à ce stade, l'Etat et les communes de Saint-Pierre et Saint-Paul. Si le niveau de risque demeure élevé, les mesures engagées apportent de l'apaisement et donnent des perspectives nouvelles aux acteurs locaux, notamment ceux du secteur touristique. Depuis l'installation du filet de protection à Boucan Canot, le 11 décembre 2015, l'affluence quotidienne atteint 2 à 3 000 personnes sur la plage et quelques 200 surfeurs dans l'eau. Le travail engagé par le Gouvernement commence donc à porter ses fruits et fait apparaître un impact positif sur l'activité des entreprises de la filière surf sans qu'il ait été nécessaire de recourir à des exonérations supplémentaires de charges sociales ou fiscales.